

Informations diverses

Dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Les données de la fiche d'inscription sont recueillies en vue de tenir à jour notre fichier d'adhérents ; en aucun cas ces données ne seront cédées ou vendues à des tiers.

Responsable du traitement : emjas.jargeau@gmail.com

Les membres du bureau ont accès à la liste des adhérents et ont accès à vos données dans le cadre de leurs missions respectives

Vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données vous concernant ; vous pouvez demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches s'effectuent auprès du secrétaire de l'association

Les données sont conservées jusqu'à un an après la fin de votre adhésion.

Acceptez-vous que vos données personnelles soient recueillies et conservées en vue de tenir à jour notre fichier adhérent (merci de cocher la case oui ou non)

Oui

Non

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance des informations suivantes qui seront validées par l'apposition de sa signature en base de page :

Autorisation pour photographies et vidéos

Dans le cadre de nos activités et représentations, les adhérents (majeurs ou mineurs) peuvent être amenés à être photographiés ou filmés par des membres du Conseil d'Administration, le directeur ou les professeurs de l'école.

Ces clichés ou vidéos sont susceptibles d'être reproduits et diffusés dans les locaux de l'association, sur son site internet (déclaré à la CNIL sous le numéro 1139591), ainsi que dans la presse locale, sans contrepartie financière.

Cette démarche nécessite votre accord préalable tant pour vous même que pour vos enfants mineurs en votre qualité de représentant légal.

Nous vous remercions de bien vouloir nous donner votre autorisation en apposant au bas de cette fiche votre signature, précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour accord ».

Divers

Pour les nouveaux membres, les statuts et le règlement intérieur de l'Association peuvent être consultés sur son site Internet : <https://amjas45.fr>

Les cours suivent le calendrier scolaire de l'Académie Orléans-Tours (zone B).

Semaine d'essai et d'inscription : du lundi 8 au samedi 13 septembre 2025

Début des cours : lundi 15 septembre 2025

Derniers cours : samedi 27 juin 2026

Fait à le

(Signature précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour accord »)



Association Musicale
de Jargeau

Nouvelle inscription

Renouvellement d'inscription

Nom, prénom (*du représentant légal, si mineur*)

Adresse

Code postal : Commune :

Téléphone :

Mail :

	Elève 1	Elève 2	Elève 3
Nom Prénom			
Date de naissance			
Instrument et durée (30 ou 45mn)			
Formation musicale			
Ensemble			

▲ Les horaires et conditions de travail des professeurs sont directement conditionnées à l'engagement des adhérents. C'est pourquoi, comme indiqué dans le règlement intérieur, chaque inscription est ferme et définitive.

Les tarifs*

2025-2026	JARGEAU	HORS COMMUNE
Adhésion individuelle	50 € x=	50 € x=
Eveil musical (MS, GS)	35 € x.... =,,,	35 € x.... =.....
Initiation à la FM (CP)	35 € x=	35 € x.... =
Cursus complet (FM ou atelier rythmique + Instrument 30mn)	445 € x....=.....	555 € x....=.....
Cursus complet (FM ou atelier rythmique + Instrument 45mn) <u>Adultes et 2ème cycle uniquement</u>	610 € x....=.....	750 € x...=.....
Instrument sans FM (30 mn) <u>Adultes uniquement</u>	335 € x...=.....	415 € x...=.....
Instrument sans FM (45 mn) <u>Adultes uniquement</u>	500 € x....=.....	620 € x....=.....
Pratique collective seule (toute pratique collective seule)	60 € x....=.....	70 € x....=.....

Total à régler dès l'inscription :.....€

* Réduction de 30 % sur la 3ème inscription d'une même famille (réduction sur le montant le plus élevé, hors adhésion individuelle)

Le règlement

Règlement par chèque (à l'ordre de l'AMJ)

- En un seul règlement** (encaissement le 8 octobre 2025)
- En plusieurs règlements** selon l'échéancier ci-après (chèques datés du jour de leur création – Rappeler la date d'encaissement souhaitée au dos de chacun des chèques)

Date d'encaissement	Montant	Banque	Numéro de chèque
08/10/2025			
08/11/2025			
08/12/2025			
08/01/2026			
08/02/2026			
08/03/2026			
08/04/2026			
08/05/2026			

Règlement par virement

- En un seul virement** (octobre 2025)

Règlement par Chèques-Vacances papier

Numéros, montant et nombre de chèques (indiquer le numéro du 1^{er} et du dernier chèque si les numéros se suivent) :

.....
.....
.....

Règlement par Chèque-Vacances Connect

Montant :

Facture adressée par mail après encaissement du 1^{er} règlement en octobre 2025